



ACTIVITES PHYSIQUES D'ETE

 Le planning des activités physiques pour les mois de juillet et août est disponible sur le site Internet du réseau ou sur simple demande par téléphone.

Les activités proposées sont : marche, piscine, multijeu, sarbacane, ...

Inscription préalable nécessaire par téléphone auprès du réseau


 Les programmes d'activités physiques pour les personnes diabétiques reprendront la semaine du 15 Septembre 08.



Pour plus de renseignements, merci de prendre contact avec le réseau.

SEANCES SPECIFIQUES

D'ACTIVITE PHYSIQUE

 Des séances d'activité physique dédiées aux personnes obèses* vont être mises en place sur différents secteurs : Etaples, Calais, St Omer et Boulogne.

Ces séances se dérouleront sur 1 année, 1 fois par semaine. Durée de la séance : 1h30.

*Les personnes dites « obèses » sont les personnes ayant un IMC > à 35.



H é l è n e D u f l o e r ,
Nathalie Devillers, Christelle Gérard—Educatrices
médico-sportives

A VOS AGENDAS

Les dates du *dépistage des complications du diabète, de la rétinopathie et du RCV* sont disponibles sur notre site www.rediab.com à la rubrique *Actualités*

N'oubliez pas nos permanences sur Calais, Boulogne, Etaples, Hesdin, St Omer et Berck

!! IMPORTANT !!

ASSEMBLEE GENERALE

Lundi 30 Juin 08

à 19h

dans les locaux du réseau



!! IMPORTANT !!

Pour nous contacter

3 Place Navarin
62200 Boulogne sur mer
03.21.30.15.04
03.21.99.37.76
Fax : 03.21.99.38.74

rediab@uni-medecine.fr
rediab@wanadoo.fr
De 8h à 20h

DOSSIER PATIENT PARTAGE

Les principales évolutions :

- ✓ 1 seule fiche à remplir
- ✓ Outils d'aide à la décision (proposition de conduite à tenir)
- ✓ Calcul automatique des risques selon les recommandations de l'HAS
- ✓ Parallèlement SANTEOS (anciennement Uni-Médecine) travaille sur l'ergonomie du site sécurisé



Gabriel Correia - Informaticien



PODOLOGIE - CONVENTION NATIONALE

Pour être conventionné, vous devez contacter la CPAM et manifester votre volonté d'adhérer à la convention. Convention nécessitant une validation de formation.



En adhérant :

- ✓vous permettez à vos patients diabétiques d'être remboursés par la CPAM, des prescriptions de soins inscrits à la nomenclature. (pour les pieds à risque grades 2 et 3)
- ✓Vous bénéficiez d'une prise en charge partielle de vos cotisations sociales.
- ✓Vous bénéficiez d'autres avantages conventionnels.

Pour plus de renseignements, consultez le site :

[Http://Www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pedicures-podologues/votre-convention](http://Www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pedicures-podologues/votre-convention)

Hélène De Prat- IDE

